

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°2025ARR024

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant qu'en raison de travaux d'élagage sur la commune de Solignac, il y a lieu de règlementer la circulation,

ARRETE,

Article 1 : En raison de travaux d'entretien de la taille des arbres « place des Bénédictins » à Solignac, les services techniques sont autorisés à empiéter sur le domaine public avec une nacelle le jeudi 27 février 2025 de 8h00 à 17h00 afin de réaliser cette intervention.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges à deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Commandant de Brigades de Gendarmerie de SOLIGNAC
- SDIS 87
- SAMU 87
- Service de la propreté Limoges Métropole

SOLIGNAC, le 26 février 2025

Par délégation du Maire,



Claude GOURINCHAS